

# Novembre 2020

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 Bac noir	 Bac bleu		 Bac brun		 Feuilles	
1  Changement d'heure	2	3 Conseil municipal à huis clos (à 20h à la salle Léo-Théroux)	4   	5	6	7
8	9	10	11  	12	13	14
15 Stationnement de nuit en période hivernale (voir p.5)	16	17	18   	19	20	21
22	23	24	25  	26	27	28
29	30	 *** C'est à compter du mois de décembre que la collecte du bac brun s'effectuera 1 par mois, et ce, jusqu'au mois de mars				



COMPLICE des initiatives de sa communauté,  
**Desjardins** est fier d'apporter son appui aux activités de la région.

450 746 7000

 **Desjardins**  
 Coopérer pour créer l'avenir



Volume 16 - Numéro 9

Novembre 2020

## *Guignolée 2020 réinventée*

Des dons en argent et par chèque seront amassés pour la Guignolée 2020. Nous vous invitons à faire parvenir vos dons au bureau municipal, soit par la poste ou en le déposant dans la boîte extérieure au 100, rue Guilbault. Des certificats cadeaux seront distribués uniquement aux familles de Yamaska dans le besoin inscrites préalablement au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu.

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU BAS-RICHELIEU

PANIER DE NOËL &  
ARBRE DE JOIE 2020  
RÉINVENTÉS

*C'est le temps de  
vous inscrire!*

**FAITES  
VITE!**

### **PÉRIODE D'INSCRIPTION**

2 novembre au 10 décembre  
du lundi au jeudi entre 9h et 12h  
en téléphonant au **450-743-8499**



## Municipalité de Yamaska

### Mairie

100, rue Guilbault  
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489  
Télécopieur : 450 789-2970  
Courriel : [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca)  
Site web : [yamaska.ca](http://yamaska.ca)  
Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite-de-Yamaska)

### Heures d'ouverture :

**Lundi au jeudi :** 8h à 12h et 12h30 à 16h30  
**Vendredi** 8h à 12h

---

### Les membres du Conseil municipal

#### Maire :

Diane De Tonnancourt 450 789-2897  
[maireesse@yamaska.ca](mailto:maireesse@yamaska.ca) 450 808-2153

#### Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx 450 808-3437  
[danielle\\_proulx\\_19@hotmail.com](mailto:danielle_proulx_19@hotmail.com)

Yvan Robidoux 450 517-0025  
[yvanrobidoux@outlook.com](mailto:yvanrobidoux@outlook.com)

Richard Théroux 450 789-0129  
[richard.theroux@bell.net](mailto:richard.theroux@bell.net)

Léo-Paul Desmarais 450 789-2175  
[diane.leopaul43@gmail.com](mailto:diane.leopaul43@gmail.com)

Martin Joyal 450-880-0386  
[martinjoyal6969@gmail.com](mailto:martinjoyal6969@gmail.com)

Alain Crevier 450 789-3427  
[acreviercpa@gmail.com](mailto:acreviercpa@gmail.com)

#### Direction générale :

Joscelyne Charbonneau 450 789-2489  
[directiongenerale@yamaska.ca](mailto:directiongenerale@yamaska.ca)

## Numéros de téléphones

Coordonnateurs des mesures  
d'urgence :

Diane De Tonnancourt  
450 808-2153

Urgence – Police – Incendie –  
Ambulance :  
9-1-1

Sûreté du Québec  
appel de service :  
310-4141 ou \*4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation  
(sur rendez-vous)  
450 789-2489

Salle Léo-Théroux  
450 789-2007

Bibliothèque municipale  
450 789-2007

Centre communautaire  
450 789-5353

Presbytère  
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)  
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins  
Centre Pierre-De Saurel  
450 746-7000

École intégrée de Yamaska  
450 746-3513

Bureau de poste  
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel  
450 743-2703

CLSC du Havre  
450 746-4545

---

### Date de tombée pour la prochaine édition :

20 novembre 2020

### Prochaine parution :

1<sup>er</sup> décembre 2020

## Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau  
Propriétaire

Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau  
Yamaska, Qc J0G 1W0

Courriel: [jbibeau@bellnet.ca](mailto:jbibeau@bellnet.ca)

Tél.: 450 789-0757

Fax: 450 789-5693

**MARCHE RICHELIEU**  
**BLANCHETTE & VINCENT**

5, Mgr Parenteau  
Yamaska, Québec J0G 1W0  
Téléphone et télécopieur  
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



**JEAN-BERNARD ÉMOND**

Député de Richelieu

*« Je suis là pour vous! »*

### BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

71, rue De Ramezay, bureau 101  
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1

450 742-3781

[jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca](mailto:jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca)



**LOUIS PLAMONDON**

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin  
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

[louis.plamondon@parl.gc.ca](mailto:louis.plamondon@parl.gc.ca)

[www.louisplamondon.com](http://www.louisplamondon.com)



LouisPlamondonBQ



## HORAIRE D'ÉTÉ À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL



3145, rue Joseph-Simard, Sorel-Tracy

**DU 3 AVRIL AU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE  
L'ÉCOCENTRE SERA OUVERT DU MERCREDI AU  
DIMANCHE, DE 9 H À 16 H 15**

**Usagers acceptés :** résidents de la MRC de Pierre-De Saurel avec preuve de résidence.  
Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

### Matières acceptées :

- ⇒ Résidus de construction : bois, béton, brique, pierre, terre, bardeaux d'asphalte, isolants, gypse;
- ⇒ Encombrants non réutilisables : meubles, matelas, appareils électroménagers, baignoires, tapis, toiles, clôture;
- ⇒ Appareils électroniques : systèmes audio-vidéo et équipements informatiques;
- ⇒ Résidus verts : gazon, feuilles, branches;
- ⇒ Résidus domestiques dangereux : peintures, huiles, diluants, bonbonnes de propane, batteries, engrais, pesticides, etc.
- ⇒ Pneus avec ou sans jantes.

### Matières refusées :

- ⇒ Matière issues d'activités commerciales;
- ⇒ Feux d'artifice, armes et munitions;
- ⇒ Terre contaminée;
- ⇒ Biphényle polychloré (BPC), amiante.

À noter que tout objet ayant encore un potentiel de réutilisation doit être apporté au Recyclo-Centre (vêtements, meubles, vaisselle, etc.).

**MRC**  
de Pierre-De Saurel

[WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM](http://WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM)  
[WWW.MISSIONREDUCTION.COM](http://WWW.MISSIONREDUCTION.COM)

Pour plus d'information : 450 743-2703

## RÉCUPÉRATION DES PILES, CARTOUCHES D'ENCRE ET TÉLÉPHONES CELLULAIRES

Soucieuse de protéger l'environnement, la Municipalité invite les citoyens à récupérer les *pires, cartouches d'encre et téléphones cellulaires*. Venez les déposer au bureau municipal (100, rue Guilbault) durant les heures d'ouverture.



## Positionnement des bacs

- Sortez vos bacs roulants avant 6h le matin ou la veille de la collecte;
- Placez-les sur votre propriété, en bordure de la rue. Ne jamais mettre dans la rue, ni sur les trottoirs, ni sur la piste cyclable;
- Prévoir un dégagement d'environ 60 cm (2 pieds) autour des bacs afin de faciliter la collecte mécanisée;
- Orientez les poignées et les roues de vos bacs vers votre propriété.



## LA PROPRETÉ À YAMASKA, L'AFFAIRE DE TOUS!

### SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30  
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)  
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi

[WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC](http://WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC)

Service de transport adapté  
et collectif régional de la MRC  
Pierre-Édouard  
Pour plus d'information : 450 746-7827  
sans frais : 1 855 751-7827

## *Mot de la mairesse*

La pandémie n'arrête pas le progrès chez-nous...

Malgré la pandémie qui sévit encore au Québec et dans notre région, la municipalité de Yamaska poursuit dans l'avancement des dossiers. Les travaux routiers sur le pont Camille-Parenteau et les routes 132 et 235 qui viennent à peine de se terminer amélioreront grandement la qualité de la conduite routière pour nos citoyens.



L'entreprise Kubota Drummondville a entrepris des travaux d'agrandissement d'envergure à sa succursale de Yamaska, signe que l'économie ne va pas si mal. Aussi, les préparatifs pour les travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout qui seront exécutés au printemps 2021 vont bon train. Ce projet de près de 3,5 M permettra de régler nos problèmes récurrents de fuites d'eau. De plus, au moment où vous lirez ces lignes, le nom de la firme de construction qui a remporté l'appel d'offres pour l'agrandissement de l'école aura été dévoilé. Finalement, nous avons appris récemment que les terrains vacants construisibles, à l'intérieur de la zone urbaine, sont grandement convoités pour des promoteurs qui désirent y faire des développements domiciliaires.

Tous ces projets n'auraient pas pu être mis de l'avant sans l'excellente collaboration de l'équipe du bureau municipal et des membres du conseil. Je désire les remercier tous et chacun d'entre eux car sans ce travail de coopération, tous ces projets actuels et d'autres à venir ne connaîtraient pas un tel succès.

Nous entrons, sous peu, dans la période intense de préparation et d'étude du budget pour l'année 2021. Soyez assurés que nous nous activerons pour vous présenter une estimation réaliste des revenus, tout en tenant compte des besoins d'investissement dans notre municipalité.

Entretiens, je vous demande de continuer à respecter les consignes sanitaires recommandées par nos gouvernements. C'est la seule façon qui pourra, peut-être, nous permettre de pouvoir espérer passer un beau temps des Fêtes en famille et avec les amis.

*Diane De Tonnancourt*  
Mairesse de Yamaska



# *Nouvelles du Conseil municipal*

Faits saillants des séances ordinaires du Conseil municipal

Septembre et octobre 2020

- Sûreté du Québec : autorisation de paiements 2020 ;
- Régie d'aqueduc : facture d'ajustement pour l'année 2019 – Autorisation de paiement ;
- Dérogation mineure DM-2020-08 pour déplacement et agrandissement projeté d'un bâtiment accessoire de type garage détaché situé au 25, rue Lauzière;
- Dérogation mineure DM-2020-09 pour permettre un lotissement d'un futur terrain ayant une superficie moindre que le règlement de lotissement;
- Avis de motion et présentation du Projet de règlement n° RY-82-2015-01 relatif à la salubrité et l'entretien des bâtiments;
- Adoption Règlement RY-2020-05 relatif à la protection contre les dégâts d'eau ;
- Entériner : l'achat de 6 sections de dos d'âne ;
- Travaux de pavage : coin rue Cardin et rue Mgr. Parenteau et face au 112, rue Principale ;
- Achat d'une glissoire au parc Léo-Guilbault;
- Asphaltage d'une section de route au rang de la Pointe du Nord-Est;
- Règlement RY-69-2014 relatif à l'occupation du Domaine public de la Municipalité : autorisation à Cogeco Connexion inc. ;
- Règlement RY-69-2014 relatif à l'occupation du Domaine public de la Municipalité : autorisation à M. Sylvain Proulx, 340, rang du Grand-Chenal;
- Régie d'incendie Pierreville-Saint-François-du-Lac: adoption des prévisions budgétaires 2021;
- Dérogation mineure : DM-2020-10 : 131, rang de l'Île-du-Domaine-Est;
- Dérogation mineure : DM-2020-11 : 338, rang de la Pointe du Nord-Est ;
- Dérogation mineure : DM-2020-12 : 53, rue Guilbault ;
- Adoption du règlement n° RY-82-2015-01 relatif à la salubrité et l'entretien des bâtiments modifiant le règlement no RY-82-2015;
- Autorisation de paiement : Audit TECQ 2014-2018;
- Mandat à EBI Envirotech inc. – alésage d'une conduite d'égout ;
- Demande de subvention : Programme Nouveaux horizons ;
- Mise en place d'un Régime volontaire d'épargne- retraite (RVER) pour les employés de la Municipalité de Yamaska;
- Dossier Cour municipale – constats d'infraction numéro 102784 à 102796 et constats d'infraction numéro 102803 à 10809 : demande de requête auprès de la cour supérieure pour enlèvement de remblai ;
- Emplacement de l'œuvre d'art de M. Michel Jacques, sculpteur pour remémorer l'histoire de Yamaska;
- Bibliothèque : abolition des amendes pour l'année 2020;
- Autorisation de la fermeture d'une partie de la rue du Pont ;
- Autorisation de l'aliénation d'un ancien chemin municipal ;



Yamaska

## ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé  
immédiatement  
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système  
personnalisé d'alertes  
concernant votre municipalité.

# NOUVEAU SERVICE GRATUIT

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins

**TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL**



risque  
d'inondation



avis  
d'ébullition



interruption de  
l'eau potable



bris  
d'aqueduc



alerte



collectes  
domestiques



non-consommation  
de l'eau



déneigement



avis  
important



indice  
de feu



avis de confinement



circulation



# INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT !

[yamaska.alertesmunicipales.com](http://yamaska.alertesmunicipales.com) • 450 789-2489



De l'aide pour traverser les moments les plus difficiles.

**450-746-0303 | 1-866-APPELLE**

Centre de crise - Centre de prévention du suicide Pierre-De Saurel  
120, chemin Ste-Anne

Administration : 450 746-0400  
www.cpslatraversee.ca

Administration: 450-746-0400  
www.la-traversee.ca



# NOUVEAU SERVICE DE POPOTE ROULANTE EN MILIEU RURAL

Un service de livraison  
de repas chauds et congelés.

Repas chaud : 8 \$ (soupe et dessert inclus)

Repas congelé : 5 \$

Information : 450 785-2874 | [carrefourcenciel@videotron.ca](mailto:carrefourcenciel@videotron.ca)



**Pair**  
Une présence rassurante !

Le programme PAIR maintenant offert  
dans toute la MRC de Pierre-De Saurel.

PAIR est un service **gratuit** de prévention  
et de sécurité à domicile.

« Un appel quotidien procure  
un sentiment de sécurité! »

Inscription ou information:  
450 780-5600, poste 5200 | [mrcpierredesaurel.com](http://mrcpierredesaurel.com)  
Bureaux de la MRC ou municipaux



## Bon anniversaire à nos aînés :

Mme Madeleine Choquette  
2 novembre 1927

Mme Marcelle Parenteau  
3 novembre 1928

Mme Georgette Pepin  
9 novembre 1928

M. Jean-Jacques Poirier  
13 novembre 1928

M. Amédée Proulx  
16 novembre 1924



DU 15 NOVEMBRE AU 15 AVRIL  
INCLUSIVEMENT

STATIONNEMENT DE NUIT  
EN PÉRIODE HIVERNALE



Il est interdit de stationner ou d'immobiliser  
son véhicule sur le chemin public entre  
1 h00 à 6 h 00 et ce, sur tout le territoire

## AVIS DE RECHERCHE POUR L'ÉCOLE DE YAMASKA SURVEILLANT/ÉDUCATEUR

Le service de garde est à la recherche de personnes ayant de l'expérience avec les enfants.

### QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme de 5e année du secondaire ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente

Avoir une (1) année d'expérience pertinente ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines.

Horaire de travail pouvant être le matin et/ou le midi et/ou le soir.

BESOIN ACTUEL : fin de journée (15h00 à 17h00).

Pour postuler :

[rhum@cs-soreltracy.qc.ca](mailto:rhum@cs-soreltracy.qc.ca)

Compléter votre dossier via **CANDIDATURE** sous l'onglet Emploi à l'adresse suivante :

[www.cs-soreltracy.qc.ca](http://www.cs-soreltracy.qc.ca)



# Organismes (suite)

## Afeas

### SOLIDAIRES DANS LE RENOUVEAU



### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Nous voilà encore dans une période difficile au niveau des activités qui commençaient à peine à reprendre. Nous avons eu le privilège de tenir l'assemblée générale annuelle le mercredi 23 septembre à 17h avec 32 membres en règle à la salle Léo-Théroux. Le conseil d'administration de l'Afeas Yamaska pour la saison 2020-2021 est composé des membres suivants :

- Madame Lucille Brouillard, administratrice;
- Madame Marie-Andrée Deslandes, administratrice;
- Madame Rachel Côté, secrétaire;
- Madame Monique Proulx, trésorière et vice-présidente;
- Madame Diane Bibeau, présidente.

Il a été bien expliqué, que toute membre en règle, intéressée à faire partie du Conseil d'administration au cours de l'année, peut être proposée lors d'une assemblée du conseil d'administration. **Mesdames, vous êtes les bienvenues, il y a place à la relève!!!**

### SOIRÉE RECONNAISSANCE

En guise de remerciements pour toutes les réalisations de la dernière année dans le cadre des droits des femmes et de toute la société, 17 participants se sont ajoutés totalisant 49 inscrits au registre des présences. Souper servi par le Buffet Yamaska, spectacle en chansons avec Manon Brouillard, tirage de nombreux prix, ont fait le plaisir de tous.

### REMERCIEMENTS SINCÈRES À NOS PERSONNES COLLABORATRICES

Mesdames Louise Lamothe, Gisèle Plante, Lucie Roy, Louise Proulx, Manon Provencher, Ginette Villiard, Francine Théroux, membres du CA, messieurs Gilles Parenteau et Léo-Paul Desmarais ont apporté leur aide bien appréciée.

### MERCI À NOS GÉNÉREUX COMMANDITAIRES DE LA SOIRÉE

- Érablière Durocher;
- Gel de douche, don anonyme;
- Les jardins du Paysan;
- Les serres, au Jardin de Laura;
- Marché Richelieu Blanchette et Vincent;
- Miel Ste-Love, Manon Provencher;
- Pommettes d'automne, F. Pélissier;
- Restaurant Le Maska.

**Votre habituel soutien nous est indispensable!**

### NOS ACTIVITÉS EN PAUSE

À compter de jeudi 15 octobre à minuit, notre région devenue **ZONE ROUGE**, rassemblements intérieurs et extérieurs interdits, notre activité du 21 octobre, qui devait être présentée par l'infirmière Élisabeth Fleury, est reportée à une date ultérieure.

Quant à celle du 29 novembre, du Noël-Afeas, nous attendons les directives du gouvernement du Québec et de la Santé publique. Dès que la région pourra se déconfiner progressivement, nous entamerons les démarches nécessaires pour célébrer ensemble, tout en conservant de saines habitudes de vie.

Il se peut que ladite fête se tienne un certain dimanche de **décembre** ou **janvier**. Toutes les membres seront avisées dans le meilleur délai et nous vous ferons part du beau programme prévu de la journée.

### PRENONS SOIN DE NOUS

Présentement, nous devons bien respecter les mesures sanitaires. Je tiens à vous dire que toutes les membres du conseil d'administration ont bien hâte de vous retrouver et partager.

**La santé est tellement importante, soyons prudentes et solidaires!**

Mes amitiés,  
Diane Bibeau  
Présidente



**Vous avez un projet de bandes riveraines en tête?**

**L'OBV Yamaska peut le réaliser.**

**L'OBV Yamaska a pour mission d'améliorer la qualité de l'eau et peut réaliser vos projets de bandes riveraines avec ses techniciens expérimentés et à très peu de frais pour vous. Nous avons aussi accès à du financement pour la réalisation.**

**Si un tel projet vous intéresse et que vos terres se trouvent à Saint-François-du-Lac, Yamaska-Est ou Saint-Gérard-Majella, contactez-nous.**

**Contacts:**

**Alexandre Joly, Gestionnaire de projets agricoles**  
[alexandre.joly@obv-yamaska.qc.ca](mailto:alexandre.joly@obv-yamaska.qc.ca)

**Roxanne Pommier, Agr., Spécialiste agricole**  
[roxanne.pommier@obv-yamaska.qc.ca](mailto:roxanne.pommier@obv-yamaska.qc.ca)

**OBV Yamaska**  
**450 956-1164**

**Prenez note qu'il est préférable de nous contacter par courriel en temps de COVID**



## **Cohabitation harmonieuse de la zone agricole en Montérégie**

**« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER »**

*Une initiative de la Fédération de l'UPA de la Montérégie, de 13 MRC et de l'agglomération de Longueuil, soutenus par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)*



### **Le bruit**

La campagne est un milieu de travail pour les agriculteurs, ce qui peut être une source de bruits pour ceux et celles qui habitent à proximité d'une entreprise agricole ou d'un champ de culture. Mais des efforts sont fournis par le monde agricole pour les atténuer afin de ne pas trop déranger le voisinage. Ainsi, plusieurs agriculteurs ont choisi de planter certains types d'arbres près de leurs bâtiments afin de diminuer la propagation des sons, d'installer des ventilateurs plus silencieux ou des dispositifs acoustiques absorbants. D'autres pensent à un emplacement le plus éloigné possible des habitations quand il s'agit d'un matériel fixe, comme un séchoir à grains ou une pompe d'irrigation. Certains tiennent compte du moment de la journée, si cela est possible, pour effectuer les travaux bruyants aux champs. Un agriculteur a aussi le devoir de respecter les normes provinciales et les règlements municipaux pour atténuer les inconvénients liés à ses activités, dont les nuisances sonores.

Un agriculteur est dépendant de la température et du temps qu'il a pour mener à bien ses activités, et le matériel qu'il utilise peut faire du bruit. Cohabiter dans un milieu agricole nécessite parfois de la patience et de la compréhension.

## DANS LA NUIT DU 31 OCTOBRE AU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE, JE CHANGE L'HEURE ET JE VÉRIFIE LES AVERTISSEURS



J'utilise une pile de bonne qualité et je n'utilise jamais de pile rechargeable



Les avertisseurs de fumée sont fonctionnels à chaque étage (sous-sol inclus)

### CHANGEMENT D'HEURE CHANGEMENT DE PILES



Je n'oublie pas de vérifier la date sur l'avertisseur de fumée qui doit être remplacé s'il a plus de dix (10) ans



Pour vérifier l'avertisseur, je dois appuyer quelques secondes sur le bouton test jusqu'au signal sonore

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020 À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations formulées par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité de Yamaska présentera exceptionnellement la séance ordinaire du Conseil municipal du mardi 3 novembre 2020 prévue à 20 h à huis clos.

L'ordre du jour est toujours publié dans l'onglet «Ma municipalité» puis «séance du Conseil» sur le site [yamaska.ca](http://yamaska.ca) quelques jours avant chacune des séances.

-----

### Participation citoyenne

#### Période de questions pour la séance du Conseil du 3 novembre 2020

Vous pouvez transmettre vos questions à votre Conseil municipal en prévision de la période de questions via le coupon ci-dessous que vous pouvez déposer dans la boîte murale extérieure au 100, rue Guilbault ou par courriel à : [info@yamaska.ca](mailto:info@yamaska.ca) au plus tard le 3 novembre 2020 à 12 h.

Dans la mesure du possible, les questions transmises seront répondues par téléphone ou par courriel.

**Ces mesures temporaires s'inscrivent en continuité des différentes mesures préventives adoptées visant à limiter la propagation de la COVID-19.**

✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Question : *(vous avez droit à une seule sous-question pour le même sujet)*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Halloween 2020

Au moment où vous lirez ces lignes, l'Halloween sera possiblement passée, nous espérons que les enfants auront eu du plaisir malgré les consignes sanitaires qui devaient être respectées.

Pour sa part, la Municipalité a distribué un sac de bonbons à chacun des élèves des deux pavillons de l'école Intégrée d'Yamaska.



### ACHAT LOCAL MRC DE PIERRE-DE SAUREL

En ces temps difficiles pour tout le monde, montrons à quel point on sait se serrer les coudes : **achetons québécois.**



#TricotésSerrés

du territoire  
de la MRC  
de Pierre-De Saurel

## CARTE DES RESSOURCES À LA COMMUNAUTÉ

FAMILLES ET AÎNÉS  
RESSOURCES À LA COMMUNAUTÉ

## Prêtez main-forte au réseau scolaire!

[Québec.ca/répondezprésent](https://quebec.ca/repondezpresent)

- Surveillant d'élèves
- Concierge
- Éducateur en service de garde en milieu scolaire

## **Règlement RY-2020-05 relatif à la protection des dégâts d'eau**

Au terme de l'analyse du règlement n° RY-71-2015 concernant l'obligation d'installer une soupape de sûreté (clapet de non-retour) à l'égard de tout immeuble desservi par le service d'égout municipal, la Mutuelle des Municipalités du Québec, l'assureur de la Municipalité de Yamaska, nous a transmis des commentaires pour permettre la mise à jour de la réglementation.

Lors de la séance du 8 septembre 2020, le Conseil municipal a adopté le règlement RY-2020-05 relatif à la protection des dégâts d'eau.

Dans ce nouveau règlement, quelle que soit l'année de construction, le propriétaire de toute construction située dans la Municipalité de Yamaska et desservie par le réseau d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, se doit d'installer le nombre de clapets antiretours requis pour éviter tout refoulement. Ces clapets doivent être installés et maintenus conformément au Code national de la plomberie, Canada 2015.

### **LE DÉLAI**

Les propriétaires bénéficieront toutefois d'un délai d'un (1) an à compter du 10 septembre 2020 date de l'entrée en vigueur du présent règlement pour se conformer à cette nouvelle obligation.

---

### **FOIRE AUX QUESTIONS**

Qu'en est-il si un propriétaire choisit de ne pas installer ou de mettre à niveau les protections contre les dégâts d'eau conformes au nouveau règlement ?

*Cela signifie que si vous subissez un dégât d'eau ou un refoulement d'égout chez vous et que c'est la municipalité qui en ait responsable, vous ne pourrez pas faire la réclamation de dépenses auprès d'elle.*

---

Pour toute information, n'hésitez pas à communiquer avec M. Michel Bradner, l'inspecteur en Urbanisme au numéro de téléphone suivant : 450 789-2489.

### **RÈGLEMENTS**

Le Conseil municipal s'exprime par résolutions ou par règlements.

Veillez prendre note que les règlements municipaux restent en vigueur tant et aussi longtemps qu'ils ne sont pas abrogés, modifiés ou uniformisés. Par conséquent, seules les copies certifiées conformes par la Municipalité ont force de loi.

La version des règlements municipaux accessible sur le site Internet est une version administrative, à titre informatif seulement.

La version complète et officielle est disponible au bureau municipal.

En cas de contradiction entre la version administrative et la version officielle, la version officielle prévaut.